

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260918-202605005-DE

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 septembre 2026

Le jeudi 17 septembre 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Date de la convocation :
11 septembre 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Gaël BLANCHARD, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Mélanie COLIN, Alexandra MARTIN.

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : David BOULAY

2026 – 05 - 005 – Questions diverses

▪ **Détermination du tarif du repas du 11 Novembre 2026**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de retenir le restaurant de Saint-Michel-de-Plélan « L'Improbable » pour un repas d'un montant de 30.00 € TTC par personne boissons non comprises.
Le Maire propose les tarifs suivants :

- Repas **GRATUIT** pour les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Prix pour les personnes adultes invitées par les personnes âgées : 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs présentés ci-dessus pour le repas des Aînés.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 18 septembre 2026

Le secrétaire, David BOULAY

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

